



Affichage - Appel aux candidatures : 1^{er} tour

Le personnel est informé de modalités d'organisation des élections du comité économique et social.

Conformément au protocole d'accord préélectoral signé le 27 janvier 2026, le nombre de sièges à pourvoir est de 4 pour les titulaires et de 4 pour les suppléants répartis à raison de :

- 2 titulaires et 2 suppléants, pour le 1^{er} collège (ouvriers et employés),
- 2 titulaires et 2 suppléants, pour le 2nd collège (cadres, ingénieurs, chefs de service, techniciens, agents de maîtrise et assimilés)

Les élections auront lieu, en ce qui concerne le 1^{er} tour, le 17 mars 2026 de 8h30 à 17h00.

Les opérations électorales se dérouleront au siège de la Société situé **270 rue du Général Renault, 37000 Tours.**

Par la présente,

- les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise ;
- les organisations syndicales ayant constitué une section syndicale dans l'entreprise ;
- les organisations syndicales qui satisfont aux critères de respect des valeurs républicaines et d'indépendance, légalement constituées depuis au moins deux ans et dont le champ professionnel et géographique couvre l'entreprise, qu'elles aient ou non constitué une section syndicale ;
- les syndicats affiliés aux organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel.

sont invitées à communiquer leur liste de candidats dans les conditions prévues à l'article L.2314-30 du code du travail, pour le 1^{er} tour, au plus tard, le 27 février 2026.

Au cas où le quorum requis pour le 1^{er} tour ne serait pas atteint, ou si aucune organisation syndicale ne présentait de candidatures, un second tour aurait lieu le 1 avril 2026, des candidatures autres que celles présentées par les organisations syndicales pouvant s'y manifester.

Fait à Tours
Le 4 février 2026

Pour l'entreprise